

CR CA CCAS 2026_02_16
CA du CCAS du 16/02/2026 :

Désignation de la secrétaire de séance : Clarisse Egloff

Présents : MM. Christian Pradel, Daniel Gaudon, Mmes Clarisse Egloff, Simone Soly, Marie-Claude Vermare, Françoise Favre, Annick Di Stefano.

Excusés : Mmes Isabelle Gondard, Emilie Perrin, Béatrice Wesse a donné pouvoir à Mme Favre.

Absents : Mme Christèle Mure.

Approbation du dernier CR.

CCAS :

- Secours : Pas de secours.
- Subventions aux associations 2026 :
 - Voir les différentes subventions, les montants de l'année dernière ont été reconduits. Nous proposons une subvention de 1600€ à Epi'Autre suite à la convention passée avec le CCAS pour accepter les personnes que nous leur envoyons. Approuvé à l'unanimité.
 - Remarque : les clubs des anciens des 4 villages demandent chacun une subvention. Le prorata de cette somme au nombre d'adhérents varie entre 7,30€ et 11,76€. On souhaiterait harmoniser les subventions à 10€/adhérent. Cela augmenterait certaines subventions, mais en baisserait d'autres. Cette année, on reste sur les montants demandés par les associations.
 - Subvention association Club Amitié Dareizé - Mme Vermare sort. 200€. Approuvé à l'unanimité.
 - Subvention Centre social M. Pradel et Mme Soly sortent. Rapporteur M. Gaudon : 1300€, comme demandé. Approuvé à l'unanimité.
- Affectation du résultat 2025 : présenté par JC Mathy-Poisot :
Voir les tableaux détaillés. Le résultat de 5 670,38€ est affecté en report à nouveau. Approuvé à l'unanimité.
- Budget primitif 2026 :
La dépense principale concerne le poste de « fête et cérémonie » (repas, galettes, colis...). Les dépenses diminuent un peu. Cette année le CCAS n'a pas besoin de subventionner la résidence. Les dépenses diminuent aussi grâce à une répartition différente de la rémunération du directeur du CCAS, qui est plus financée par le budget de la résidence.
La recette principale est la subvention de la commune.
Le CCAS n'a pas d'investissement.
Remarque : le budget prévoit le début du financement de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) qui commencera en fin d'année 2026, afin d'éviter de grever le budget 2027.
Approuvé à l'unanimité.
- Projet de dissolution du CST (Comité Social Territorial) commun COR et constitution du CST commun avec la commune. Le CST donne son avis sur le fonctionnement des services. Pour le moment le CST regroupe la COR (Tarare, Thizy, Cours, Amplepuis, Vindry). Mais lors des réunions, une partie des participants n'est pas concernée. Donc il y a la volonté partagée par les autres communes de dissoudre ce CST commun. Lorsque ce CST sera effectivement dissout, il conviendra de composer un CST propre à Vindry sur Turdine.
- Vente par la commune de l'immeuble Manificat (bail location cuisine) :
Le CCAS utilise la cuisine de 24,10m². Le CCAS doit donc signer un bail avec l'ALDEC, pour un loyer de 720€/an. Ce loyer sera pris en charge par la commune à travers la subvention.
L'ALDEC répercute au CCAS le montant de l'assurance de propriétaire non occupant et une partie de la taxe foncière. Cela sera aussi pris en charge par la commune. Le bail est de 25ans. Il

contient les charges habituelles incombant au locataire. Le bail pourra être signé le 6 mars 2026.

Autorisation de signer le bail. Approuvé à l'unanimité.

Remarque : le bail pour le centre social est de 12 ans seulement (atelier poterie).

- Questions diverses :

Le CCAS a reçu beaucoup de messages de remerciements pour les colis.

- **Résidence autonomie :**

- Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses Réalisées (EPRD) et affectation du résultat 2025 :

La résidence est toujours occupée à 100%. Voir les tableaux pour le détail. Le budget est de 494 614,88€.

Quelques investissements : un changement d'ordinateur et une demande de subvention auprès de la CARSAT pour améliorer l'éclairage chez les résidents (led).

La masse salariale diminue avec l'arrêt du remplacement d'une agent.

Approuvé à l'unanimité.

Une question est posée concernant les travaux votés précédemment : les cuisines dans les appartements sont finies, les peintures dans les couloirs de circulation sont faites.

- Projet de changement d'éclairage dans les cuisines des appartements : un devis est fait par l'entreprise Berthier. Il s'agit de poser des pavés LED pour un apport lumineux au-dessus des plaques de cuisson. Une demande de subvention à la CARSAT est en cours. Approuvé à l'unanimité.

- Questions diverses :

- Information concernant la réfection des salles de bains : les négociations avec 3F ont été menées et un accord avait été trouvé pour réaliser les salles de bains en maximum 7ans. Mais un nouveau directeur a été nommé chez 3F et le 22 janvier, 3F envoie un courrier notifiant leur refus de faire les travaux des salles de bains. 3F demande que ces salles de bains fassent partie d'un projet plus global afin de pouvoir rentrer dans une appellation « rénovation énergétique ». Une lettre a été faite pour fixer un nouveau RDV. La résidence n'a pas les moyens de financer 350 000€ de rénovation. Mais il y a un fond d'approvisionnement abondé de plus de 450 000€ financé par le CCAS au fil des années. Nous ne comprenons donc pas pourquoi 3F refuse ces travaux, qui sont déjà financés en partie.

C'est le dernier CA pour Marie-Claude Vermare, engagée dans le CCAS depuis 43ans (CCAS de Dareizé puis celui de Vindry sur Turdine).

Christian PRADEL remercie les membres du CCAS de leur présence, de leur engagement au cours de ce mandat. Il rappelle le mode de fonctionnement du CCAS avec des délégués issus du conseil municipal et des personnes civiles issues des 4 villages, nommées par le préfet. Annick annonce ne pas se représenter.

La séance est levée à 19h55.

La secrétaire de séance

Mme Clarisse EGLOFF



La Présidente du CCAS

Mme RAFFIN Catherine

